



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°539) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE VERDI, A M.  
POITRENAUD, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-308  
EN DATE DU 08 OCTOBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de Monsieur Antoine POITRENAUD, domicilié à Vincennes (94300), 3 rue du Docteur Lebel, afin de s'exercer seul à la trompette, dans la salle Verdi, les mercredis du 26 septembre au 19 décembre 2018 de 21 h à 22 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Monsieur Antoine POITRENAUD, domicilié à Vincennes (94300), 3 rue du Docteur Lebel, une convention de location de salle, pour un montant de 110 € TTC (cent dix euros) afin de s'exercer seul à la trompette, dans la salle Verdi, les mercredis du 26 septembre au 19 décembre 2018 de 21 h à 22 h ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**